

Les sapeurs-pompiers sont susceptibles d'être engagés aux côtés des forces de sécurité intérieure sur le théâtre d'une tuerie de masse. Ce genre d'opération qui est avant tout une opération de police et/ou de gendarmerie nécessite d'adapter la réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers qui peuvent être amenés à concourir à la prise en charge des victimes parallèlement aux opérations de neutralisation des auteurs de cet acte. Ce document a pour objectif le principe d'engagement des sapeurs-pompiers et les mesures de coordination inter-services devant permettre d'assurer une prise en charge rapide des victimes.

1 PHASAGE - PRINCIPE D'ENGAGEMENT



Phase d'homicides multiples :

Les victimes sont dépersonnalisées et considérées comme des ennemis par les auteurs des faits.
Atteinte aux personnes avec un nombre potentiellement élevé de victimes blessées grièvement.

PAS D'ACTION DES SECOURS



Phase de confrontation armée avec les forces de l'ordre:

Phase de riposte. Ne correspond pas à la phase finale d'assaut suicide contre les forces de l'ordre où les terroristes cherchent à mourir les armes à la main ou en actionnant un dispositif explosif.

PAS D'ACTION DES SECOURS

- 1^{er} regroupement des moyens SP au CIS le plus proche (ou ZAO désignée par COPG);
- Officier de liaison SP au contact du COIS (ou du COPG).



Phase de retranchement :

Les terroristes occupent dès lors une position de défense ferme, en un lieu éventuellement reconnu, et cherchent à ralentir la progression des forces de l'ordre (incendie, piégeage, otages).

ENGAGEMENT DES SECOURS

- Extraction sécurisée des blessés par les SP porteurs d'EPI balistiques (EPIB);
- Tri des victimes au PRV et évacuation rapide des UA;
- Soutien sanitaire opérationnel.

2 TERMINOLOGIE ET MATERIELS SPECIFIQUES

COPG : Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie (DDSP / CGGD)

COIS : Commandant des Opérations d'Intervention Spécialisée (GIGN, RAID, BRI)

ZAO : Zone d'Attente Opérationnelle (équivalent pour les forces de l'ordre du PRM)



Brancard tactique d'extraction : permet l'extraction d'une victime par un seul sauveteur en la tractant et en la faisant glisser sur le sol

6 EPI
balistiques
(EPIB)



+

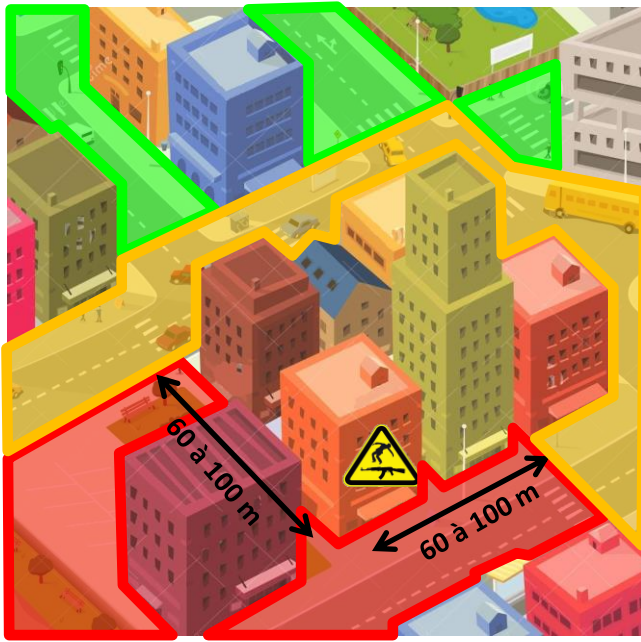


=

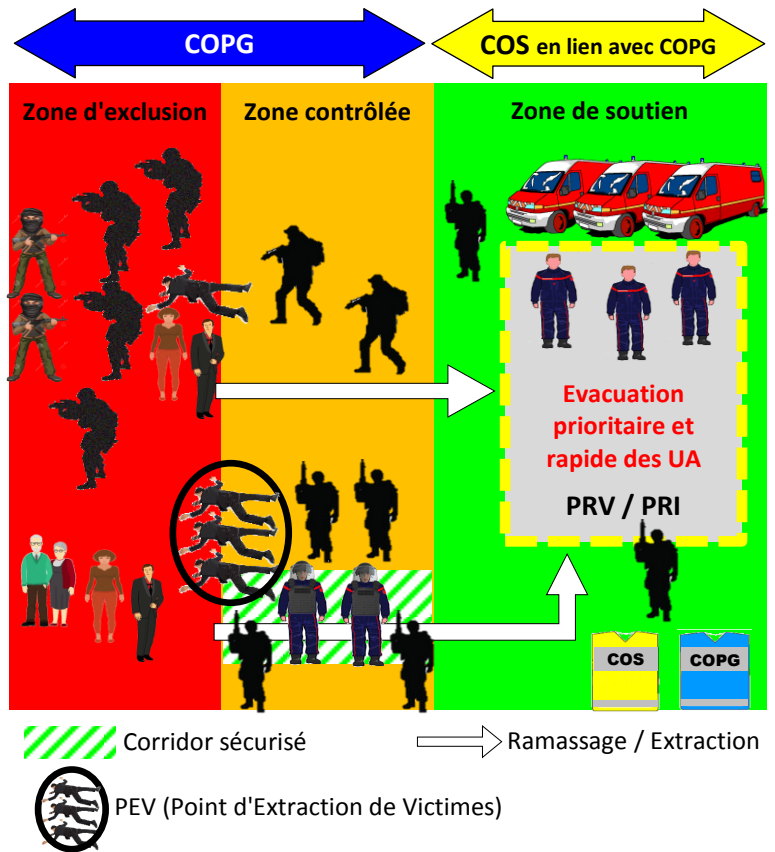


Les EPIB n'ont pas pour objectif de permettre l'engagement des SP sous le feu des terroristes mais uniquement de leur assurer une protection supplémentaire adaptée pour l'extraction

3 PRINCIPE DE ZONAGE



Le zonage est déterminé par le COPG en lien avec le COIS et le COS

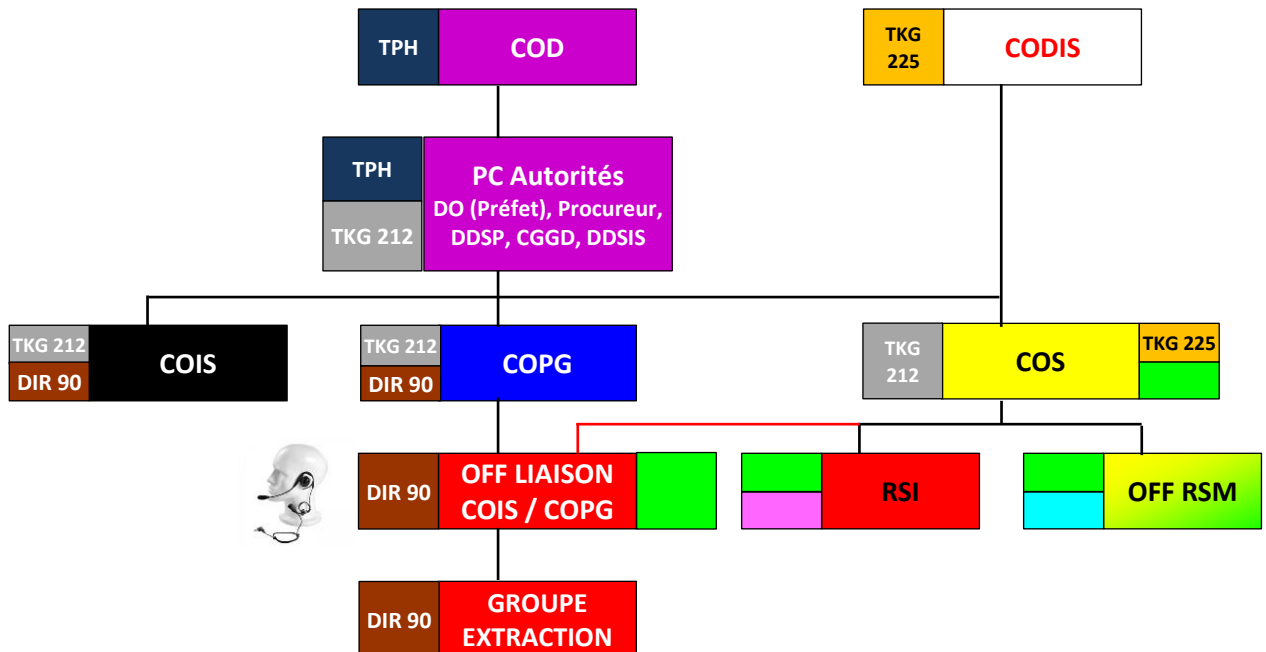


IMPORTANT :

- La création du ou des premiers PRV doit tenir compte du risque subsistant. Un emplacement à l'abri des projections en cas d'explosion secondaire et facile à sécuriser par les forces de l'ordre devra être préféré (porche, rue étroite, cour,...) ;
- La prise en charge des victimes ou des impliqués sortis par leurs propres moyens doit se faire en concertation avec les forces de l'ordre eu égard au risque d'y trouver un terroriste ;
- La prise en charge des policiers ou gendarmes blessés doit être réalisée selon les dispositions suivantes :
 - désarmement par les forces de l'ordre avant embarquement dans le VSAV;
 - prise en charge et évacuation par VSAV SSO sans passage par le PRV (voire le PMA s'il y en a un) ;
 - évacuation sur CH préalablement identifié avec le SAMU par médecin COIS (ou SSO en l'absence) - information CRRA 15 sans régulation.



4 ORGANISATION DU COMMANDEMENT ET DES TRANSMISSIONS



Remarque : le TKG 212 est l'équivalent de la CONF 102 sur le réseau ACROPOLE